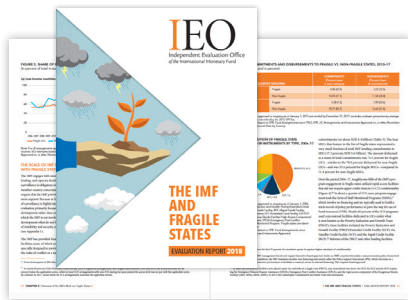


LE FMI ET LES ÉTATS FRAGILES

Les énormes besoins des États fragiles ou affectés par un conflit (EFC) et les conséquences dangereuses d'une fragilité persistante pour la stabilité régionale et mondiale font du soutien à ces pays une priorité internationale. Par son mandat de prévention des crises et de riposte à ces dernières, le FMI a un rôle essentiel à jouer dans ces efforts internationaux. Dans la pratique, toutefois, la contribution du FMI a fait l'objet d'intenses controverses et ses détracteurs l'ont appelé à accroître son engagement.



Le BIE a examiné le rôle et la contribution du FMI dans une évaluation publiée juste avant les réunions de printemps. Il ressort de l'évaluation portant sur *Le FMI et les États fragiles* que le FMI a joué un rôle important dans la restauration de la stabilité macroéconomique et le rétablissement des institutions macroéconomiques essentielles des EFC. Il a mobilisé, par effet de catalyse, le soutien des donateurs grâce à son évaluation des politiques et perspectives économiques des pays, même si le financement direct qu'il a lui-même apporté a été relativement faible.

Cependant, en dépit de cette évaluation positive, le BIE a conclu que l'action du FMI a eu sur les EFC un effet inférieur à son potentiel. Les efforts passés d'adaptation des politiques et pratiques du FMI aux besoins des EFC n'ont souvent pas été suffisamment audacieux ou soutenus et ses services ont eu tendance à retomber dans l'habitude d'appliquer aux EFC les normes générales du FMI au lieu de les considérer comme des pays ayant besoin d'une attention particulière.

À la réunion du Conseil d'administration du 22 mars 2018, les administrateurs ont accueilli avec satisfaction le rapport d'évaluation et sa conclusion selon laquelle le FMI a joué un rôle critique et apporté une importante contribution par ses travaux sur les États fragiles. En même temps, ils sont convenus que le FMI pourrait accomplir davantage en se efforçant mieux de tenir compte de la situation et des défis uniques auxquels sont confrontés les États fragiles. Les administrateurs ont généralement souscrit aux recommandations issues de l'évaluation, qui sont de :

- ▶ Établir une déclaration sur l'importance des travaux sur les EFC pour le FMI, qui pourrait être avalisée par le CMFI;
- ▶ Mettre en place un mécanisme institutionnel efficace pour mieux coordonner les travaux du FMI et des autres parties prenantes;
- ▶ Élaborer des stratégies prospectives et globales pour chaque EFC;
- ▶ Envisager d'apporter des modifications à la panoplie d'instruments de prêt du FMI dans le cadre du réexamen de 2018 des facilités en faveur des PFR;
- ▶ Prendre des dispositions pratiques pour renforcer l'effet du soutien du FMI au développement des capacités des EFC;
- ▶ Fournir de fortes incitations au personnel qualifié et chevronné pour l'encourager à travailler sur les EFC.

La Direction du FMI a elle aussi accueilli avec satisfaction le rapport et travaillera avec ses services à l'application des recommandations sur la base d'un Plan de mise en œuvre de la Direction, qui sera présenté au Conseil avant début 2019.

DES PROGRÈS - SUITE DONNÉE À DES ÉVALUATIONS PASSÉES

En janvier 2018, le Conseil d'administration a approuvé un Plan de mise en œuvre de la Direction, préparé par les services du FMI pour donner suite à l'évaluation de 2017 portant sur *Le FMI et la protection sociale*. Ces derniers établiront un document dans lequel sera décrit un cadre stratégique clairement défini visant à guider l'intervention du FMI en matière de protection sociale, et qui sera soumis à l'examen du Conseil en février 2019. Dans ce cadre seront passés en revue les moyens d'évaluer à quel point la protection sociale est essentielle sur le plan macroéconomique et présentera des méthodes plus efficaces de conception de programmes de prêts aussi bien concessionnels que non concessionnels dont le but est d'atténuer les effets négatifs des programmes sur les segments les plus vulnérables.

Ces derniers mois, le FMI a pris des mesures importantes pour donner suite à des évaluations passées. En février, le Conseil a approuvé les orientations générales sur l'engagement du FMI dans les unions monétaires lorsque les politiques des institutions au niveau de l'Union sont essentielles au succès des programmes appuyés par le FMI — mesure recommandée dans l'évaluation de 2016 portant sur le FMI et les crises en Grèce, en Irlande et au Portugal. Donnant suite aux recommandations de l'évaluation de 2016 du BIE portant sur les Données au FMI, le Conseil a approuvé une « Stratégie générale concernant les données et les statistiques au FMI à l'ère du numérique » qui trace la voie que le FMI doit suivre pour mieux réagir aux défis et possibilités de la numérisation.



(De gauche à droite) Prakash Loungani, Conseiller du BIE; Charles Collins, Directeur du BIE; Montek Singh Ahluwalia, ancien Vice-Président de la Commission de planification et ancien Directeur du BIE; et N.K. Singh, Président de la Quinzième Commission des finances, participent à un séminaire, à New Delhi, Inde, en février 2018.

RETOUR SUR LES ÉVALUATIONS PASSÉES: AVIS DU FMI SUR LES POLITIQUES DE CHANGE

En octobre 2017, le BIE a achevé une mise à jour de son évaluation de 2007 portant sur les *Avis du FMI sur les politiques de change*. Il ressort de cette mise à jour que, au cours de la décennie écoulée, le FMI a profondément remanié son approche en matière de formulation de conseils sur la politique de change, notamment en adoptant une approche plus exhaustive dans le cadre de la Décision de 2012 sur la Surveillance intégrée, en mettant en place de meilleurs outils analytiques et en introduisant le Rapport annuel sur le secteur extérieur. Le BIE a en outre noté dans sa mise à jour que l'apport d'une attention accrue aux répercussions et l'adoption d'un point de vue institutionnel sur la gestion des flux de capitaux avaient eux aussi aidé à améliorer les travaux du FMI sur la politique de change.

Néanmoins, le rapport conclut que, en dépit des efforts en cours, il subsiste des défis à l'efficacité des travaux du FMI dans un domaine qui est au cœur de son mandat. En particulier, l'approche et les outils que le FMI utilise pour évaluer les soldes extérieurs et les taux de change restent controversés, en partie du fait des divergences de vues entre les pays membres sur le processus d'ajustement extérieur. En conséquence,



il subsiste des préoccupations quant à l'impartialité et à la popularité de l'analyse et des conseils du FMI sur les taux de change. Le BIE entend effectuer une évaluation complète de l'approche du FMI en matière d'évaluation du secteur extérieur dans le cadre de son programme de travail à moyen terme.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

DÉCEMBRE

Présentation au Groupe des personnalités éminentes du G20 lors du Symposium sur la gouvernance financière mondiale à Francfort, Allemagne.

FÉVRIER

Présentation sur l'évaluation indépendante au FMI, organisée conjointement avec l'Institut de recherche SMERU à Djakarta, Indonésie.

Présentation sur l'évaluation indépendante au FMI au Conseil indien de recherche sur les relations économiques internationales, à New Delhi, Inde.

Présentation sur l'évaluation indépendante au FMI au Centre d'études prospectives et

d'informations internationales (CEPII) à Paris, France.

MARS

Présentation au 30ème séminaire régional sur la politique budgétaire de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago, Chili.

AVRIL

Séminaire conjointement tenu avec le Centre de l'Innovation en gouvernance internationale à Toronto, Canada.

Séminaires au sujet de l'évaluation portant sur *Le FMI et les États fragiles* au cours du forum sur la politique de la société civile aux réunions de printemps et au Center for Growth and Development, à Washington.



Participants à l'atelier de décembre du BIE sur le FMI et les États fragiles. De gauche à droite : Ravi Kanbur, Professeur d'économie, Cornell University; Antoinette Sayeh, Chercheuse distinguée invitée, Center for Global Development; Kordji Bedoumra, Secrétaire général du Président de la République du Tchad, et Shinji Takagi, Sous-Directeur du BIE.

LE BIE EN QUELQUES MOTS

Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) a été créé en 2001 pour mener des évaluations indépendantes et objectives des politiques et activités du FMI. Conformément à son mandat, le BIE est totalement indépendant de la Direction du FMI et fonctionne de façon autonome vis-à-vis du Conseil d'administration. Le BIE a pour mission de promouvoir une culture d'apprentissage au sein du FMI, de renforcer la crédibilité extérieure de l'institution et d'appuyer la gouvernance et la surveillance institutionnelles.

À L'HORIZON - LE PROGRAMME DE TRAVAIL DU BIE

Le BIE procède pour l'heure à deux évaluations et à la mise à jour de deux évaluations passées. L'évaluation des efforts que le FMI déploie actuellement pour renforcer la surveillance financière devrait être achevée avant la fin de l'année, comme prévu. L'évaluation des conseils du FMI au sujet des politiques monétaires non conventionnelles est elle aussi bien avancée et le BIE compte la mener à terme à début 2019. La mise à jour de l'évaluation de 2007 portant sur la *Conditionnalité structurelle dans les programmes appuyés par le FMI* est quasiment achevée et sera présentée au séminaire du Conseil d'administration en mai. En outre, le BIE a amorcé la mise à jour de son évaluation de 2008 de la *Gouvernance du FMI*. Il évaluera dans cette mise à jour la pertinence actuelle des conclusions et recommandations de l'évaluation de 2008 dans plusieurs domaines : efficacité, efficacité, responsabilité et voix. La mise à jour sera centrée sur le rôle du CMFI, du Conseil d'administration et de la Direction, mais ne portera pas sur les questions relatives aux quotes-parts.

ÉVALUATION DES ÉVALUATEURS

Le panel chargé de la troisième évaluation externe des travaux du BIE — Donald Kaberuka (président), Pernilla Meyersson et Der Jiun Chia — soumettra normalement son rapport au Conseil d'administration à la mi-2018. Son mandat d'évaluation externe est affiché sur le site du BIE.